

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL **vendredi 7 avril 2023 à 19h30**

L'an deux mil vingt-trois, le vendredi 7 avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur LOISEAU Georgio, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs, BOUDET Béatrice, GARAC Florise, HENIN Pierre, JIMONET Thierry, LABROUCHE Gilles, LENFANT James, LEVAILLANT Antoine, LOISEAU Georgio, PARAGE Laurence, MÉHOUAS Gwenola, MAURISSE Teddy

Absents excusés : FRERET Annabel, LANCELEVEE Maurine, BARBIEUX Élodie, DINGREVILLE David.

Pouvoir de : BARBIEUX Élodie à LABROUCHE Gilles, de FRERET Annabel à HENIN Pierre, de LANCELEVÉE Maurine à LEVAILLANT Antoine

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : LABROUCHE Gilles.

ORDRE DU JOUR :

- 1) **Approbation** des comptes rendus des conseils municipaux des 10/01 et 28/02
- 2) **Syndicat du Gymnase de Pont de l'Arche** – Nomination délégués
- 3) **Projets 2023** – Demandes de subvention
- 4) **Finances** - Vote du compte administratif et du compte de gestion 2022.
- 5) **Finances** - Affectation du résultat du compte administratif 2022.
- 6) **Finances** - Vote du taux des taxes locales directes.
- 7) **Finances** - Vote des subventions aux associations
- 8) **Finances** – Vote du Budget Primitif 2023.
- 9) **Informations et questions diverses**

1) Approbation des comptes rendus des conseils municipaux des 10/01 et 28/02

Compte-rendu du conseil du 10 janvier 2023 : Laurence PARAGE mentionne que ses commentaires ne figurent pas au compte-rendu.

Monsieur le Maire indique que seuls les commentaires des personnes présentes lors de la séance, peuvent être indiqués sur le compte-rendu en question. Ils seront donc apposés sur celui du 28 février 2023.

Le compte-rendu du conseil municipal du 10 janvier 2023 est adopté à l'unanimité.

Compte-rendu du conseil du 28 février 2023 : **Le CR du 28 février 2023 est adopté à l'unanimité.**

2) Syndicat du Gymnase de Pont de l'Arche - Nomination délégués

Monsieur le Maire rappelle que l'adhésion de la commune au syndicat du gymnase de Pont de l'Arche sera effective au 1er septembre 2023.

Deux délégués doivent être nommés. Madame FRERET Annabel et monsieur LOISEAU Georgio sont candidats.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

NOMME Madame FRERET Annabel déléguée titulaire et Monsieur LOISEAU Georgio délégué suppléant.

3) Projets 2023 – Demandes de subvention

Pour les opérations ci-dessous, il vous est demandé de valider les demandes de subventions à l'agglomération Seine Eure au titre des fonds de concours :

1-Adoucisseurs Restaurant scolaire et Mairie

Coût des travaux : 4 513 € HT - 5 415€ TTC

Financement	
Agglomération (50% du HT)	2 257 €
Fonds propres	3 158 €
Total	5 415 €

Monsieur le Maire précise qu'au regard des délais et des montant en cause pour la mise en œuvre, une subvention dans le cadre de la DETR ne peut être demandée. Les équipements pourront par ailleurs être mis en place par les services techniques.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

APPROUVE cette opération, **SOLLICITE** une subvention auprès de l'Agglomération Seine Eure, sur la base du montage financier prévisionnel proposé et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif au projet cité en objet, et à son ordonnancement, notamment les conventions de financement relatives à ce projet.

2- La Poste - Électricité et chauffage

Coût des travaux : 4 347 € HT – 5 216 € TTC

Financement	
Agglomération (50% du HT)	2 173 €
Fonds propres	3 043 €
Total	5 216 €

Monsieur le Maire rappelle la vétusté des installations et qu'une mise aux normes des installations de chauffage électriques sont nécessaires. Il est envisagé de séparer la gestion de l'énergie du bureau de poste de celle du logement de telle manière que les charges pourront être partagées en fonction de leurs consommations respectives. Une installation de chauffage électrique sera mise en place dans le bureau de poste.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

APPROUVE cette opération, **SOLLICITE** une subvention auprès de l'Agglomération Seine Eure, sur la base du montage financier prévisionnel proposé et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif au projet cité en objet, et à son ordonnancement, notamment les conventions de financement relatives à ce projet.

3- Reprise des concessions de cimetière

Coût des travaux : 20 000 € HT – 24 000 € TTC

Financement	
Agglomération (50% du HT)	10 000 €
Fonds propres	14 000 €
Total	24 000 €

Monsieur rappelle l'impérieuse nécessité de procéder au relevage de sépultures du cimetière. Le programme des années passées a permis de relever une dizaine de sépultures par an pour un montant de 5000 Euros. Au regard des décès enregistrés l'année passée et supérieurs à 10, il propose d'un budget de 24 000 Euros permettant de relever une vingtaine de sépultures.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

APPROUVE cette opération, **SOLLICITE** une subvention auprès de l'Agglomération Seine Eure, sur la base du montage financier prévisionnel proposé et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif au projet cité en objet, et à son ordonnancement, notamment les conventions de financement relatives à ce projet.

4) Finances – Vote du compte administratif et du compte de gestion 2022

COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – COMMUNE

Sous la présidence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2022 qui s'établit ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF 2022					
FONCTIONNEMENT	BUDGET	RÉALISÉ 2022	REPORT 2021	TOTAL	
Dépenses	941 785.65	813 536.96		813 536.96	
Recettes	941 785.65	835 038.89	113 224.40	948 263.29	
Solde		21 501.93		134 726.33	
INVESTISSEMENT	BUDGET	RÉALISÉ 2022	REPORT 2021	TOTAL	RESTES A REALISER
Dépenses	332 389.29	214 845.90		214 845.90	50 516.00
Recettes	332 389.29	195 500.16	31 202.72	226 702.88	49 282.00
Solde		- 19 345.74		11 856.98	

Fonctionnement : + 134 726.33

Investissement : + 11 856.98

Laurence PARAGE intervient au sujet du montant relatif au reste à réaliser et précise que les derniers éléments en sa possession diffèrent de ceux présentés au CA. Elle demande, s'agissant des restes à recouvrer, de provisionner les dépréciations.

Georgio LOISEAU rappelle que le compte administratif est une « photographie » comptable au 31 décembre 2022, que le reste à réaliser est « indicatif » et recouvre des recettes et dépenses budgétées et programmées non encore traitées à la date d'établissement du CA. Ce montant évolue donc depuis l'établissement du CA.

Monsieur le Maire quitte la salle, Monsieur HENIN Pierre, doyen de l'assemblée, prend la présidence.

Hors la présence de monsieur le Maire : Présents : 10 Votants : 14

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et POUR : 10, CONTRE : 1, ABSTENTION : 3 APPROUVE LE COMPTE ADMINISTRATIF 2022.

COMPTE DE GESTION 2022

Monsieur le Maire regagne la séance, présente le compte de gestion 2022 et rappelle que ces éléments sont ceux attestés par le percepteur et sont cohérents avec le Compte Administratif. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Considérant que le Compte de Gestion du Receveur Municipal fait apparaître le même résultat de clôture, Il est demandé aux membres du conseil municipal d'approuver le compte de gestion 2022.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et POUR : 10, CONTRE : 1, ABSTENTION : 3 APPROUVE LE COMPTE DE GESTION 2022.

5) Finances – Affectation du résultat du compte administratif 2022

Considérant les résultats du Compte Administratif, statuant sur l'affectation du résultat, constatant que le compte administratif de la Commune fait apparaître les résultats suivants :

COMPTE ADMINISTRATIF 2022	
Résultat de fonctionnement 2022	
A Résultat de l'exercice 2022	21 501.93 €
B Résultat antérieur reporté	113 224.40 €
C	+134 726.33 €
Résultat d'investissement 2022	
D Résultat de l'exercice 2022	- 19 345.34 €
E Résultats antérieurs reportés	31 202.72 €
F	+ 11 856.98 €
Restes à réaliser	
Dépenses de l'exercice 2022	50 516.00 €
Recettes de l'exercice 2022	49 282.00 €

Affectation du résultat proposée

Au compte R 002 la somme de 134 726.33 € - Au compte R 001 la somme de 11 856.98 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et POUR : 10, CONTRE : 1, ABSTENTION : 3

APPROUVE L'AFFECTATION DU COMPTE DE RESULTAT.

6) Finances – Vote du taux des taxes locales directes

Au regard des augmentations consenties les années précédentes, et de celle de la valeur locative, il est proposé de ne pas augmenter les taux d'imposition cette année.

Taux proposé :

	Ancien Taux	Nouveau Taux
Foncier Bâti	50.09%	50.09%
Foncier Non Bâti	110.87%	110.87%
Taxe d'habitation	10.04%	10.04%

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les taxes sur le bâti, le non bâti et la taxe d'habitation. Il rappelle que la taxe d'habitation n'est désormais applicable qu'aux résidences secondaires et aux logements vacants.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité
APPROUVE LES TAUX PROPOSES.**

7) Finances – Vote des subventions aux associations.

Sur proposition du Maire, les subventions sont votées par subvention, participation et association. Les résultats des votes sont reportés dans la colonne droite du tableau suivant.

Monsieur Le Maire rappelle que les membres du conseil faisant parties prenantes des associations ne se prononceront pas conformément aux dispositions réglementaires en vigueur. En réponse à la demande de Thierry JIMONET, Georgio LOISEAU précise que le poste « divers » constitue une réserve qui sera mobilisable en fonction des projets et des demandes des associations.

Articles	SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	Vote 2023	Votes du CM*
65548	AMASE (Association des Maires de la CASE)	150	U
	ANBDD (défense de l'environnement)	150	U
	Association des Maires Ruraux de l'Eure	90	U
	École de Musique – Projet musique à l'école 2023	3 400	U
	École de Musique – Participation 2023	11 213	U
	École de Musique – Chant choral 2022	572	U
	Union des Maires et des élus de l'Eure	222	U
	Divers	4 203	U
	TOTAL 65548	20 000	U

6574	Amis et Anciens de la Batellerie	3 000	U
	Comité des Fêtes	2 000	1C / 11 P
	École - Coopérative scolaire	2 300	U
	École – Participation classe de mer	5 000	U
	École – Participation classe de mer – Part département	2 490	U
	Judo Club de Poses	500	U
	Les amis de Saint Quentin	400	U
	Les anciens	3 000	U
	Résine et Silex	500	U
	SNSM	550	U
	Souvenir Français	480	U
	UNC	450	U
	Total Associations Posiennes	20 670	U
	CFAIE	100	U
	EPIREUIL	250	U
	Lire et Faire lire	100	U
	Restos du Cœur	250	U
	Téléthon	50	U
	Total Associations extérieures	750	U
	Total Associations Posiennes et extérieures	21 420	U
	DIVERS (réserve projets associatifs)	2 070	U
	TOTAL 6574 (Associations)	23 490	U

* U : unanimité ; P : pour ; C : contre

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, APPROUVE les montants ci-dessus

8) **BUDGET PRIMITIF 2023**

Montants proposés

FONCTIONNEMENT			
Dépenses	1 016 815.00	Recettes	1 016 815.00
Chapitre 011 – Charges à caractère général	343 487.00	Chapitre 002– Excédent antérieur reporté	134 726.33
Chapitre 012 – Charges de personnel	333 151.00	Chapitre 013 – Atténuation de charges	11 500.00
Chapitre 014 – Atténuation de produits	23 645.00		
Chapitre 022 – Dépenses imprévues	76 000.00		
Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement	53 795.00		
Chapitre 042 – Amortissement	40 469.00	Chapitre 042 – Amortissement	40 470.00
Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante	137 448.00	Chapitre 70 – Produit des services	137 500.00
Chapitre 66 – Charges financières	5 503.00	Chapitre 73 – Impôts et taxes	471 505.00
Chapitre 67 – Charges exceptionnelles	3 317.00	Chapitre 74 – Dotations et participations	186 496.00
		Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante	34 613.00
		Chapitre 76– Produits financiers	1.00
		Chapitre 77 – Produits exceptionnels	3.67

INVESTISSEMENT			
Dépenses	215 459.00	Recettes	215 459.00
		Chapitre 001 Excédent Inv reporté	11 856.98
		Chapitre 021 Vir section Fct	53 795.00
Chapitre 020 – Dépenses imprévues	11 502.00		
Chapitre 040 – Amortissements	40 469.00	Chapitre 040 Amortissements	40 469.00
Chapitre 16 – Emprunts	27 301.00	Chapitre 10	17 000.00
Opération École		Subventions	3 677.00
Opération – Église	15 070.00	Subventions	15 797.00
Opération– Reprise des concessions de cimetière	24 000.00	Fonds de concours Subvention travaux	10 000.00 17 634.00
Opération– Mairie	7 500.00		
Opération– Skate Park	4 000.00	Don	824.02
Opération– Achat matériels	1 302.00		
Opération – Restaurant scolaire	5 415.00	Fonds de concours	2 257.00
Opération 247 – Bouches incendie	21 748.00	Subventions	15 219.00
Opération 249 – SIEGE – Masures Église	15 000.00		
Opération 250 – Jardins partagés	2 848.00	Subventions	3 063.00
Opération 251 – La Poste	39 304.00	Subventions	23 867.00

Après présentation de ces éléments par Monsieur le Maire, il s'en suit un certain nombre de commentaires :

- Concernant les charges de Personnel : Georgio LOISEAU précise que le montant intègre l'augmentation du point d'indice des fonctionnaires et une marge de sécurité nécessaire pour anticiper les arrêts maladie et l'absentéisme. Il rappelle également qu'il faut mettre au regard les dotations perçues au titre des emplois aidés par l'Etat ;
- Concernant l'opération de la Poste : Georgio LOISEAU précise que le montant tient compte du programme portant sur la rénovation des ouvertures, sur la restructuration/restauration du chauffage et de l'installation électrique ;

Florise GARAC rappelle également l'urgence de la réfection du système électrique de l'église. Georgio LOISEAU indique que cela fait partie des besoins identifiés, mais qu'il convient de faire face aux premières urgences notamment à l'église avec la réfection de l'alarme pour mettre en sécurité le mobilier remarquable, la réfection du solin de la toiture risquant de détériorer les retables tout juste restaurés. Le recours à la garantie décennale des travaux sur la toiture sera étudié (les travaux datant de près de 10 années). Il rappelle aussi l'urgence de la réfection du paratonnerre de l'église, inopérant depuis plusieurs années.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, APPROUVE à l'unanimité le budget primitif 2023.

8) Informations et questions diverses

- Non à l'autoroute Réunion publique mardi 12 avril 19h-21h
- Jardins partagés : Monsieur le Maire donne la parole aux personnes présentes dans le public
Des questions sur le fonctionnement sont posées.
M. MEUNIER explique qu'un cadenas à l'initiative d'une élue, a été posé en mars. Il en ressort une incompréhension, un problème de communication et une situation conflictuelle.
Mme LECLERC propose de coconstruire des actions avec les aînés et les élèves de l'école.

Georgio LOISEAU indique qu'un groupe de travail avec les différentes parties prenantes est à organiser pour préciser cela.

- Dates à retenir

Dates	Heures	Évènements	Organisateurs	Lieux
12 Avril	19h-21h	Réunion publique « Non à l'autoroute »	Comité de défense	Salle Marcel Niquet
15 Avril	17h	Théâtre de l'Éphémère : "L'homme qui plantait des arbres"	Les Balades Posiennes	Salle Marcel Niquet

15 Avril	18h30	Théâtre de l'Éphémère : "Le Dieu du Carnage"	Les Balades Posiennes	Salle Marcel Niquet
28-30 Avril	18h-21h	Stage Yole 27	Yole27	Salle du Nivernais
1er Mai	8h-18h	Foire à tout	Comité des Fêtes	Place de la République
8 Mai	11h30- 12h30	Fête de la Victoire	UNC Souvenir Français Mairie	Cimetière de Poses
13 mai	Journée	Pierres en lumières visite commentée de l'église expo	Les amis de St- Quentin	Église St-Quentin
22-26 Mai	Semaine	Voyage scolaire	Ecole	St Pair sur mer
10 Juin	13h30-17h	Repas fêtes des mères et pères	Association Les Anciens	Salle Marcel Niquet
10 Juin	18h-19h30 ?	Concert de la chorale d'hommes de Rouen	Les amis de St- Quentin	Eglise
24-25 Juin		Grand Prix Motonautique	CNRP	Quai de Seine
24 Juin	8h-18h	Puces nautiques	Association La Batellerie	Place de la République
14 Juillet	11h30- 12h30	Fête Nationale	Comité des Fêtes	Place de la République
09 Septembre	?18h30	Concert : Duo Guitare violon	Les Balades Posiennes	Église
24 Septembre	13h30-18h	Vente des confections des anciens	Association Les Anciens	Salle du Nivernais
11 Novembre	11h30- 12h30	Armistice	UNC Souvenir Français Mairie	Cimetière de Poses
5 Décembre	11h30	Journée Nationale d'Hommage aux Morts pour la France pendant la Guerre d'Algérie et les Combats du Maroc et de Tunisie	UNC Souvenir Français Mairie	Cimetière de Poses
16 décembre	17h-18h30 ?	Concert de la chorale universitaire de Rouen	Les amis de St- Quentin	Église

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.
Le Maire Georgio LOISEAU